

JEUX INTERVILLAGES DU 10 SEPTEMBRE 2023

Règlement

Les jeux intervillages sont organisés par la commune de Franqueville, par l'intermédiaire du « Repère », en partenariat avec plusieurs communes et associations du bassin de vie de Brionne.

La manifestation aura lieu le dimanche 10 septembre à partir de 10 heures à Franqueville.

Article 1 : But

Le but des jeux intervillages est de rassembler les habitants des communes du bassin de vie autour d'une journée conviviale et intergénérationnelle afin de créer des liens sociaux entre les communes et de contribuer à l'animation du territoire.

Cette journée est aussi faite pour faciliter l'expression, favoriser les relations intercommunales et la participation de tous.

Les équipes des différentes communes se rencontrent autour d'épreuves ludiques, culturelles et sportives, pour remporter un maximum de points au cumul.

L'équipe gagnante remportera un trophée qui sera remis en jeu l'année suivante.

Article 2 : Inscription et participation

Une pré-inscription se fera sur le site **jeuxintervillages.fr**, au Repère rue de la Soie 27800 BRIONNE – 06.07.74.54.33 ou par l'intermédiaire des mairies des communes listées ci-dessous.

L'inscription aux jeux intervillages est gratuite et ouverte à tous les habitants des communes du bassin de vie.

ACLOU
BERTHOUVILLE
BOISNEY
BOSROBERT
BRETIGNY
BRIONNE

CALLEVILLE
FRANQUEVILLE
HARCOURT
HECMANVILLE
LA HAYE DE CALLEVILLE
LA NEUVILLE DU BOSC

LE BEC HELLOUIN
LIVET SUR AUTHOU
MALLEVILLE SUR LE BEC
MORSAN
NEUVILLE SUR AUTHOU
NOTRE DAME D'ÉPINE

SAINT CYR DE SALERNE
SAINT ELOI DE FOURQUES
SAINT PAUL DE FOURQUES
SAINT PIERRE DE SALERNE
SAINT VICTOR D'ÉPINE

Chaque personne souhaitant participer doit faire partie d'une équipe qu'elle représentera lors des jeux.

Les équipes incomplètes pourront être complétées par des participants d'autres communes.

Les associations qui voudraient constituer une équipe joueront pour la commune de leur siège social.

Chaque participant qui aura sollicité son inscription aux jeux s'engagera à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Pour valider l'inscription, les documents suivants (téléchargeables sur le site) devront être retournés complétés et signés au Repère :

- La fiche d'inscription complète
- Le règlement

Article 3 : Arbitrage et jury

Les règles de chaque jeu seront affichées sur place et l'arbitre les rappellera avant le début de l'épreuve.

Chacune des épreuves sera arbitrée par le référent du jeu organisateur qui informera la table centrale du résultat.

Les arbitres, en concertation avec le jury, composé de 3 élus du bassin de vie, auront le pouvoir de prendre toutes les décisions concernant la sécurité et l'équité des jeux.

Ils devront être calmes et compréhensifs.

Le jury aura le pouvoir, selon son appréciation, de pénaliser les équipes manquant de fair-play ou ayant un comportement inadapté.

Article 4 : Les équipes

Les équipes devront désigner un capitaine (majeur), qui veillera à la cohésion et à la bonne entente au sein de son équipe. Seul le capitaine pourra porter réclamation auprès de l'arbitre ou du jury en cas de contestation.

L'équipe devra être constituée de 6 personnes et composée de la manière suivante :

- 3 jeunes de 8 à 15 ans
- 3 personnes de 16 ans et +

Les équipes devront être mixtes et intergénérationnelles.

Elles devront porter une tenue vestimentaire avec un élément commun à chaque membre.

Article 5 : Système de points – fair-play – pénalités - disqualification

Le comptage de points sera le suivant pour toutes les épreuves :

- Victoire : 4 points
- Egalité : 2 points pour chacune des équipes
- Défaite : 1 point
- Disqualification équipe : 0 point

À la fin de la journée, en cas d'égalité sur la totalité des épreuves, les équipes seront départagées sur une seule épreuve définie à l'avance par le jury.

Le manque de fair-play sera pris en compte par le jury via d'éventuels points de pénalité. Ainsi, il pourra donner un ou plusieurs points de pénalité aux équipes si celles-ci ont un comportement inadapté.

Le jury a le droit sans préavis de disqualifier une équipe – ou un de ses membres d'une épreuve s'il y a un comportement non fair-play flagrant (tricherie, comportement anti sportif, insulte...).

En cas de disqualification d'un de ses membres, un point de pénalité s'applique automatiquement. Le jury décide, selon la situation, s'il doit compter les points de cette équipe pour l'épreuve.

Article 6 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance pour cette manifestation « Intervillages ».

Il est nécessaire que les participants soient titulaires d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Article 7 : Droit à l'image et audiovisuels

Du fait de son engagement, le participant majeur ou mineur (représentant l'égal) devra remplir l'autorisation déclarant avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image ou sonore de l'événement.

Les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre des jeux intervillages seront utilisées afin de faire la promotion de l'événement. L'organisateur s'interdit de les utiliser à des fins commerciales.

Signature de tous les membres de l'équipe :